



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux  
Département Justice Environnementale



*Rapport de la sixième session  
du Forum national sur la justice  
environnementale et climatique*  
**2022**

La justice environnementale :  
Parcours de lutte croisés  
pour un seul combat  
Hammamet le 04 et 05 Novembre 2022

Janvier 2023



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

**Département Justice Environnementale**

**Rapport de la sixième session du Forum  
national sur la justice environnementale et  
climatique pour l'année 2022**

Sous le slogan

**“ La justice environnementale : Parcours  
de lutte croisés pour un seul combat”**

Hammamet le 04 et 05 Novembre 2022

Rapporteur général :  
**Cyrine Khedher**

Janvier 2023



# Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>7</b>
<b>Le Forum Tunisien des droits économiques et sociaux pour une justice environnementale et climatique en Tunisie.....</b>	<b>11</b>
<b>Le programme du Forum.....</b>	<b>16</b>
<b>Bilan du premier jour.....</b>	<b>19</b>
<b>1. Les interventions.....</b>	<b>19</b>
<b>.2 La parole aux mouvements.....</b>	<b>27</b>
<b>Bilan de la deuxième journée des ateliers.....</b>	<b>37</b>
<b>1. L'atelier sur le droit à l'eau.....</b>	<b>37</b>
<b>2. L'atelier sur le droit à l'assainissement.....</b>	<b>42</b>
<b>.3 Atelier sur le changement climatique et l'adaptation à ses impacts...49</b>	
<b>4. Atelier d'agriculture et souveraineté alimentaire.....</b>	<b>55</b>
<b>5. Atelier sur les politiques environnementales et le cadre législatif et juridique.....</b>	<b>61</b>
<b>6. Atelier sur la pollution industrielle et les transgressions des unités industrielles.....</b>	<b>66</b>
<b>Déclaration finale des travaux du Forum national sur la justice environnementale et climatique.....</b>	<b>76</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>76</b>



# Résumé

Le présent rapport contient les différents sujets et ateliers présentés lors de la 6<sup>ème</sup> session du Forum national sur la justice environnementale et climatique qui s'est tenu à Hammamet le 4 et le 5 Novembre 2022.

Les discussions se sont focalisées sur les problèmes environnementaux, qui font partie des préoccupations actuelles et gênantes dans le pays, au premier rang desquels le problème de déchets et les menaces qui pèsent sur la souveraineté alimentaire.

Les six ateliers organisés le deuxième jour du Forum ont abordé les problèmes environnementaux majeurs vécus en Tunisie dans un contexte environnemental dégradé, tout en présentant des propositions et des solutions à cet effet.

Les ateliers ont été divisés en deux thèmes majeurs :

- Défense des droits : le droit à l'eau, le droit à l'assainissement, le droit à l'alimentation et le droit à la sécurité alimentaire. Tous ces ateliers portaient sur les embûches qui entravent l'exercice du droit à la ville et l'accès à la ville et ses services, en d'autres termes l'accès à tous les équipements et les services à l'instar

des infrastructures et autres ...et cela dans le but de rendre les régions défavorisées moins isolées en les reliant aux zones adjacentes sans les exclure et les transformer en estuaires et régions dépourvues des moyens de subsistance. Les problèmes environnementaux, notamment les problèmes de déchets, se sont empirés à cause de la mauvaise gouvernance de la situation environnementale, induisant ainsi à des injustices environnementales multidimensionnelles. En effet, déployer le sujet d'injustices environnementales n'est qu'un produit de la marginalisation sociale spatiale et économique que vivaient les régions par suite des politiques d'exclusion accumulées en matière de développement et de logement.

- Mettre en place des stratégies pour l'application de la justice environnementale et son instauration et œuvrer à l'élaboration des lois et à la création des tribunaux et des laboratoires spécialisés dans les affaires environnementales : le forum s'efforce de présenter des alternatives après le diagnostic et le soutien des mouvements de protestations réclamant la justice environnementale dont la réalisation demeure liée à , voire même dépendante de l'instauration d'une justice sociale et économique surtout dans les régions intérieures. La plupart des disparités dans les régions



intérieures sont le produit d'une accumulation historique du modèle de développement adopté et le pouvoir de décision centralisé. La redistribution des citoyens et des activités ou de la richesse a engendré son accumulation dans des régions au détriment des autres. Ce faisant, les disparités dans ces domaines se sont exacerbées et les différences héritées depuis la période coloniale et la structure immédiate du pouvoir et de la gestion se sont approfondies. L'intervention pour la réclamation du droit à un environnement sain et à une justice sociale n'est pas exempt d'affrontement avec les autorités locales et centrales. D'ailleurs, les protestations requièrent l'appréhension des mécanismes de fonctionnement de l'Etat et des dimensions procédurales qui demandent du temps et nécessitent un coût élevé afin de prouver les injustices environnementales. En effet, l'alternative de la redistribution de la richesse dans les régions intérieures marginalisées s'est manifestée dans la redistribution des estuaires et des déchets dans ces régions. La dimension procédurale et législative dans l'affaire environnementale est complexe en raison de l'absence d'une juridiction compétente et du coût exorbitant des analyses témoignant de la pollution et de la dégradation environnementale. Par conséquent, le Forum et le département de la justice environnementale adoptent les luttes des mouvements sociaux. Le Forum opte ainsi

pour des alternatives et des solutions en faisant participer la victime ou la personne concernée au lieu d'adopter des solutions qui découlent de l'autorité centrale. Les résultats des ateliers s'ambitionnent à inciter les autorités centrales à adopter les alternatives techniques , pratiques , procédurales et institutionnelles proposées de la part du Forum ,des différents parties endommagées , des élites et des journalistes ayant pris part à ce Forum.

# **Le Forum Tunisien des droits économiques et sociaux pour une justice environnementale et climatique en Tunisie**

Depuis 2014, Le Forum ne cesse de poser les problèmes environnementaux qui découlent principalement de la mauvaise gouvernance et de la faiblesse des politiques de développement qui manquent de prévoyance. En outre, les solutions et les alternatives proposées ne conviennent généralement pas aux préoccupations et au vécu des citoyens. Le département justice environnementale assure la création des réunions pour faire le diagnostic de terrain de la réalité environnementale et proposer des solutions qui contribueraient à son développement.

Le contrôle de la réalité environnementale est le produit de tout ce qui se déroule sur le terrain et enregistré par les personnes lésées qui vivent et affrontent les injustices environnementales produites de

la marginalisation sociale et économique, de la faible gouvernance et du modèle de développement adopté. Par ailleurs, les politiques de développement, de l'aménagement du territoire et les mécanismes d'intervention en cas de crise ont un impact sur la souveraineté alimentaire, menacée en raison de la propagation des ravageurs et l'érosion des semences locales.

Dans un contexte frappé par les effets multiplicateurs des changements climatiques sur le système écologique, La situation environnementale actuelle connaît le problème flagrant de la pollution d'eau ainsi que sa pénurie, posée au-delà de l'année 2030.

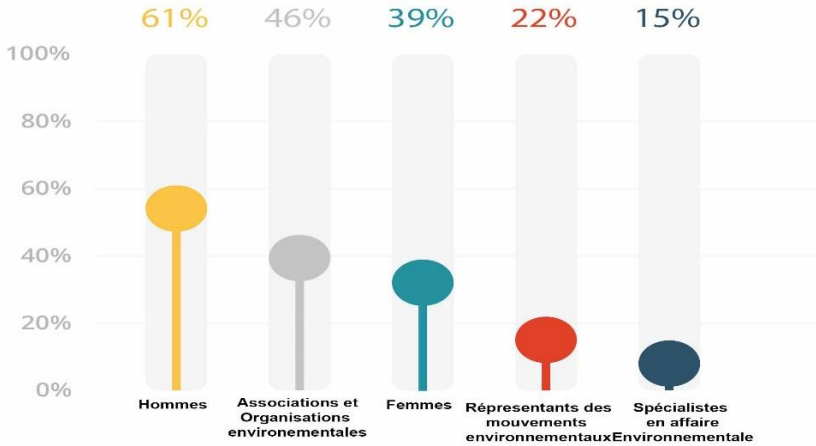
Le FTDES constitue un espace de diagnostic et de proposition de solutions et d'alternatives concernant l'affaire tunisienne de la part de toute personne faisant face aux pressions quotidiennes des autorités locales et centrales en raison de problèmes environnementaux et de tout ce qui réfère au **concept de l'absence du droit à la ville**, à ses équipements et à ses services . Le droit à la ville est devenu corrélé ou le produit de la logique sélective dans les politiques de développement, en d'autres termes, il est discriminatoire pour certaines régions, aboutissant ainsi à la non intégration du tissu

démographique et économique dans le développement et les fondements des droits environnementaux comme l'accès à l'eau potable ,aux services d'assainissement , à l'alimentation saine et à un environnement sain.

Le département justice environnementale a consacré ce Forum afin de contester la non-participation de quelques catégories sociales au pouvoir de décision et l'élaboration des solutions visant à proposer des stratégies prometteuses du droit à une vie saine et convenable à tout citoyen résidant au centre ou à la périphérie urbaine quel que soit la catégorie sociale à laquelle il appartient. Par conséquent, le Forum devient un espace où se tracent les contextes et les stratégies de résistance et de revendication du droit à la justice environnementale, dont l'accomplissement demeure tributaire de la révision de la gouvernance et du modèle de développement adopté. En organisant le sixième forum national sur la justice environnementale et climatique, le département justice environnementale a réussi à soutenir les protestataires et à plaider pour eux dans le but de désenclaver notamment les régions intérieures et toutes les régions marginalisées au centre et à la périphérie des villes, qui se montrent plus vulnérables aux atteintes environnementales. Le Forum a accueilli **141 participants**, dont 39% de femmes et 61% d'hommes, de toutes les régions tunisiennes, c'est à dire

du total des venant(e)s de vingt-quatre gouvernorats tunisiens. Les participants victimes n'étaient pas les seuls participants à ce Forum, d'ailleurs, 46 % étaient des représentants et des représentantes des associations et des organisations intéressées par l'affaire environnementale, les mouvements environnementaux environ 22 % ont pris part au Forum. Le pourcentage des participants des régions intérieures a atteint 46% comme l'indique le diagramme suivant.

### Genres et catégories des participants (e)s au sixième Forum de la justice environnementale et climatique



Ces chiffres reflètent l'effort fourni par le Forum et le département justice environnementale pour mettre en réseau et entreprendre des partenariats avec les associations et les organisations spécialisées dans les

affaires environnementales, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales et les chercheurs /chercheuses de sorte à défendre les droits environnementaux et soutenir les protestataires et les militant.e.s.

Il est clair que les injustices environnementales résultent des disparités profondes du modèle de développement, de la marginalisation socio-régionale, de la mauvaise gouvernance et du chevauchement des compétences. En effet, l'absence d'une institution de coordination ou d'une juridiction spéciale dédiée aux préoccupations environnementales favorise et accumule l'esquive des responsabilités judiciaires qui sont dispersées de manière procédurale entre les institutions de l'Etat et ses organes, sans indication réelle de la partie intervenante et chargée de la gestion et de l'exécution. Le Forum et le département justice environnementale ont défini une orientation dans laquelle de nouvelles stratégies sont fixées pour confronter les injustices et restituer les droits environnementaux dans un cotexte où les politiques de l'Etat et ses organes étaient impuissants de proposer des alternatives pour vaincre la crise et se sont limités aux solutions sécuritaires pour la dispersion des sit-in pendant les protestations.

# Le programme du Forum

- **Vendredi le 2 Novembre 2022 l'après-midi**

- **ouverture du Forum**
- **Allocution de bienvenue**
- **Objectifs et activités du Forum**

- Mounir Hassine (membre du comité directeur du Forum) : ouverture du Forum et allocution de bienvenue

- Ines Labiadh (chef de département justice environnementale du Forum) : présenter les objectifs et les activités du Forum

- **Une série d'interventions**
- **La première série d'interventions**

- Maha Bouhlaïl (professeure universitaire), commentaire d'Ali Bennaceur (professeur universitaire) : la relation entre la marginalisation économique et sociale et les injustices environnementales

- Mabrouka khedir (journaliste) : le traitement journalistique des problèmes et des mouvements de protestations écologiques et son rôle au service des questions environnementales, commentaire de Mohammed Yassine Jelassi (syndicat national des journalistes tunisiens)

- **La parole aux mouvements**

- Chokri Bahri, la pollution par les déchets solides : site d'Agarab



- Sadek Elheni, le problème de la pollution due aux eaux usées : EL maâmoura
- Omar Salhi, la face cachée des énergies renouvelables : Borj Salhi
- Hssin Chtioui, la souveraineté alimentaire par la conservation des semences indigènes
  - **La deuxième série d'interventions**
  - Makram Bouzayani (avocat), commentaire Najiba Zaier (juge spécialisée en droit de l'environnement), l'évolution du cadre législatif et juridique depuis le 25 Juilllet 2021 par rapport aux questions environnementales : les opportunités et les risques.
  - Yasser Ben Amor (l'institut supérieur des sciences et technologie de l'environnement à Borj Cédria) plaider pour les droits environnementaux, l'importance du partenariat entre la société civile et les experts.
    - **Discussions**
    - **Fin de la séance plénière**
    - **Soirée cinéma**
- **Samedi le 3 Novembre 2022**
  - **Samedi matin : ateliers au choix**
  - Atelier sur le droit à l'eau
  - Atelier sur le droit à l'assainissement
  - Atelier sur les changements climatiques et l'adaptation à ses effets

- **Samedi après-midi : ateliers au choix**

- Atelier sur l'agriculture et la souveraineté alimentaire
- Atelier sur les politiques environnementales et le cadre législatif et légal
- Atelier sur la pollution industrielle et les dépassements des unités industrielles

- **Séance de clôture**

- Résultats des ateliers
- Récapitulation et déclaration finale

# Bilan du premier jour

## 1. Les interventions

Vendredi soir, l'allocution d'ouverture du Forum a été présentée par M. Mounir Houssine, le membre du comité directeur du Forum et le programme et les objectifs du sixième Forum national sur la justice environnementale et climatique ont été présentés par MM. Ines Labiadh, la coordinatrice du département justice environnementale.



Monsieur Mounir Hassine a fait voir les objectifs escomptés du Forum, qui tente d'élaborer une nouvelle stratégie correspondante à la crise vécue en Tunisie et de jeter son dévolu sur des choix plus durables .Il a ainsi souligné que le Forum vise, à travers cette session, à offrir des solutions pour braver les défis environnementaux et défendre les droits sociaux, économiques et environnementaux des catégories vulnérables. Cela se fait dans le cadre de la lutte pour instaurer la justice environnementale et climatique. En

plus le Forum s'évertue à confronter les mécanismes de pouvoir face aux crises. D'ailleurs, ces mécanismes se contentent seulement d'une approche judiciaire et sécuritaire. En effet, le Forum a fait la couverture de plusieurs questions environnementales des protestataires, dévoilant ainsi le recours de l'Etat aux mécanismes sécuritaires.

MM. Ines Labiadh a souligné que le Forum réunit des participants hommes et femmes de tous les gouvernorats de la république dans le but d'avoir une représentation régionale capable de discuter les problèmes environnementaux de nos jours plus profondément et d'élaborer des stratégies de lutte plus fortes et plus efficaces.



**Monsieur Mounir Hassine** : Allocation de bienvenue et objectifs de la sixième session du Forum national sur la justice environnementale et climatique

**Madame Ines Labaidh** : objectifs et programme du Forum

## **Résumé de la première série d'interventions**

Les problèmes de déchets et des estuaires se sont accentués dans l'absence de la gouvernance et la présence de politiques environnementales inadéquates à la situation actuelle. L'étude des exemples de Sfax et Agarab (la décharge contrôlée d'Elgonna) par la professeure Maha Bou Hlel Abid (l'université de la Manouba) et le commentaire du professeur Ali Bennaceur (l'université de Sfax) ont mis en avant l'exacerbation du problème de déchets. Ce dernier est dû à la surexploitation de la périphérie de la ville, l'absence ou la faiblesse de la gouvernance et l'incapacité de prévoyance des solutions environnementales capables d'atténuer le problème. Faute de la bonne gestion et de la résolution du problème, la crise se produit. En effet, l'estuaire a été construit sur une partie d'une réserve naturelle engendrant ainsi des problèmes qui vont au-delà de la nuisance et des mauvaises odeurs. On parle de violations qui menacent la santé des citoyens. Comme la crise de la décharge de EL Gonna s'est accentuée, les personnes lésées ont protesté contre les injustices environnementales en levant des slogans qui portent sur la dimension sanitaire de la part du mouvement « Manich Msab » (on n'est pas une décharge)



**Photos** : slogans des manifestants sur le problème de la décharge d'Agarab et réclamation du droit à la santé et à une vie saine



**Source** : Maha Bouhlal, lecture en relation avec la marginalisation économique et sociale et les injustices environnementales

Il est incontestable que les causes sont profondes, principalement dues à la mauvaise gouvernance, faisant polémique dans les constitutions et les lois d'aménagement du territoire. Parmi ces raisons, on cite aussi l'absence ou le non renouvellement des mécanismes d'intervention et l'élaboration des politiques, juridictions et législations spécifiques à l'environnement. La situation actuelle est critique au niveau économique et social. Il en résulte que, le domaine écologique devient impacté négativement endommageant ainsi la classe des habitants proches de la décharge qui sont les plus vulnérables aux injustices environnementales. On a déjà mentionné dans le résumé que les mécanismes de production de l'espace sont dépendants ou le produit des politiques sélectives dans la répartition des citoyens, équipements et services, voire même dans la distribution ou des fois la redistribution des activités polluantes dans des régions plus que d'autres.

L'accumulation des problèmes environnementaux, notamment ceux liés aux estuaires et déchets, ont catalysé les mouvements protestataires en l'absence d'une intervention officielle pour résoudre le problème. Maha Bouhlal a affirmé que les préoccupations principales des personnes lésées ne vont pas au-delà de la réclamation du droit à une vie environnementale

saine et à la consécration du principe de la justice environnementale.

Par ailleurs, le traitement médiatique des problèmes environnementaux et mouvements protestataires peut devenir difficile en raison de l'absence ou la faiblesse du corps judiciaire compétent et du coût exorbitant des analyses témoignant la pollution et autres...et cela dans le but de porter plainte et réclamer le droit à la justice environnementale.

En outre, les médias notamment les médias privés ont un penchant pour le dossier de l'environnement (protestations, affaires et sensibilisation) dans le contexte actuel doté de rage et de crises accumulées suite aux changements climatiques et leurs répercussions sur l'environnement. Par ailleurs, l'approche et les mécanismes de traitement officiel des crises environnementales n'impliquent pas la durabilité et la prospective du long terme au point que les journalistes sont contraints de jouer un nouveau rôle adapté au contexte actuel. Leur nouvelle mission consiste à sensibiliser et aborder les sujets environnementaux épineux. Cela a été présenté par la journaliste Mabrouka Khedir qui s'est spécialisée dans l'évocation des sujets environnementaux, la consécration des espaces dédiés à la radio, le suivi et la



couverture sur terrain des risques actuels diagnostiqués par les citoyens.

Ensuite, Mohamed Yassine Jelassi, le président du syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) a commenté en disant que les médias publics n'octroient pas l'importance nécessaire au sujet de l'environnement. En effet, ils ne pensent pas que les affaires environnementales soient intéressantes pour le récepteur et ne répondent pas aux enjeux du présent.

Puis, l'avocat, Maître Makram Bouzayan dans le commentaire de Najiba Zaieir, juge spécialisée en droit de l'environnement ont abordé l'évolution du cadre législatif et juridique après le 25 Juillet 2021 par rapport aux questions environnementales : les opportunités et les risques. Les deux ont confirmé que l'article 47 de la constitution stipule le droit à un environnement sain et que toutes les normes internationales relatives au droit de l'homme présentent trois conditions nécessaires pour tout droit : la reconnaissance du droit, la protection du droit, et l'accès au droit. En revanche, l'article 47 de la constitution s'est limité à la garantie du droit en négligeant les mécanismes de protection et d'accès de celui-ci révélant ainsi une faiblesse procédurale et législative. Négliger la reconnaissance et la garantie du droit à un environnement sain dans la constitution de

2022, c'est-à-dire après les événements du 25 juillet démontre l'absence du principe du droit à la vie. Par ailleurs, le projet de la révision du code de l'environnement n'est qu'un texte juridique à travers lequel se fait véhiculer un message de réassurance à l'étranger afin d'obtenir l'approbation des organisations internationales et des bailleurs de fonds. Ce faisant, le code ne s'attaque pas aux vrais problèmes environnementaux et ne garantit pas l'accès aux droits.

Réclamer la consécration de la justice environnementale demeure tributaire de l'implication de la personne lésée dans le pouvoir de décision et la mise en place de stratégies contentieuses. La poursuite judiciaire pour défendre ce qu'on nomme le droit à la ville et à un environnement sain, pose des problèmes procéduraux et judiciaires. En plus, la lutte pour la justice environnementale reste liée à la preuve de préjudice en recourant à des procédures complexes et coûteuses. Le directeur de l'Institut Supérieur des Sciences et Technologie de l'Environnement (ISSTE) à Borj Cédria, Yasser Ben Amor a souligné lors de son intervention, que le partenariat entamé avec les laboratoires des instituts spécialisés dans l'environnement comme ceux de l'ISSTE de Borj Cédria, contribue à la défense des droits environnementaux et constitue un espace propice à engager des partenariats

entre la société civile et les experts. Le partenariat entre les experts et les laboratoires de recherche –à l’instar du pôle technologique à Borj Cédria- et toutes les composantes de la société civile est également assez important pour la défense des droits environnementaux, puisqu’il forme des experts dans ce domaine dans le but d’instaurer le développement durable et d’élaborer les alternatives et les solutions.

## **2. La parole aux mouvements**

Les propos des mouvements et leurs interventions s’inscrivent dans le cadre du désenclavement des victimes des injustices environnementales. Il s’agit aussi d’une orientation choisie par le Forum de se focaliser sur les problèmes de base et de terrain sans isoler les acteurs et les activistes, sujets de violations au droit à une vie saine et valable pour les centres et les périphérie de la ville et que ces droits ne soient pas monopolisés par une catégorie sociale précise.

## Chokri Bahri

la pollution par les déchets solides : site d'Agarab

Monsieur Chokri Bahri, le professeur de théâtre et l'activiste de la société civile du mouvement « Manich Msab » (on n'est pas une décharge) a soulevé le problème environnemental qui se produit actuellement à Sfax manifesté dans la décharge de EL Gonna à Agarab. En effet, la crise de déchets dissimule en profondeur les disparités entre le centre et la périphérie de la ville. D'ailleurs, les solutions programmées visent à résoudre le problème du centre de la ville de Sfax, en d'autres termes, trouver des solutions unilatérales en se focalisant sur le centre et excluant ou négligeant la périphérie. Par conséquent, le problème s'aggrave et les citoyens de la périphérie deviennent plus affectés. La centralisation a dicté sa loi aux stratégies du pouvoir de décision et de programmation de solutions en marginalisant le citoyen qui vit dans les régions socialement et économiquement défavorisées, ce qui a conduit à la montée des manifestations en réponse aux injustices environnementales, qui menacent la santé des citoyens et causent des violations à leur droit à une vie saine et appropriée (cancer, infertilité, anomalies, etc.).

En effet, l'escalade des mouvements protestataires révèle l'inefficacité des mécanismes adoptés pour remédier aux crises environnementales successives et répétitives en Tunisie et qui découlent principalement de la mauvaise gouvernance et de la répartition inefficace de la responsabilité du pouvoir de décision dans les sujets épineux comme le sujet de déchets et les décharges qui concernent toutes les villes et non seulement la décharge d'El Gonna. En plus, la centralisation du pouvoir de décision et l'exclusion de la personne lésée de l'élaboration des alternatives, aiguissent les mouvements protestataires et l'inacceptation des interventions et des mécanismes de l'Etat dont l'orientation manque de prévoyance et de prévision à long terme.

Paradoxalement, la décharge a été construite sur une partie d'une réserve naturelle. Ce qui suscite des questionnements quant à la vision et aux stratégies de prise de décision, qui ne respectent pas les lois environnementales et les lois impératives du code de l'urbanisme, élaborées par les experts et par le législateur tunisien lui-même. Le problème réside ainsi, dans l'absence d'une stratégie efficace pour le traitement du sujet de déchets de la part de l'Etat et ses organes. S'agissant de protestations, il est clair que les protestations dévoilent l'incapacité de l'Etat et ses

organes à gérer la crise et confronter les protestataires, soumis à des répressions et des arrestations. Il en résulte que la tension s'exacerbe au lieu d'impliquer les manifestants dans l'envisagement des solutions et la restauration d'une gouvernance opérationnelle et dûment appliquée.

**Sadek Elheni**

le problème de la pollution due aux eaux usées : EL maâmoura

L'intervention a porté sur le problème spécifique à une ville côtière située dans la région du Cap Bon, El maâmoura qui contient une réserve naturelle, classée par la convention internationale dite « Ramsar ». L'économie de la région se base principalement sur l'agriculture et la richesse provenant de sa plage, qui s'est transformée d'une richesse économique en estuaires polluants par suite du drainage des eaux pluviales à l'assainissement des eaux usées. Les protestations se sont intensifiées en raison du lancement du projet d'extension des canaux d'eau usée à l'entrée de la ville sans consultation des citoyens et leur implication dans la prise de décision. Les travaux ont été arrêtés dès leur lancement.

## Les mouvements d'EL Maâmoura



**Source :** Sadek Elheni , le problème de la pollution par les eaux usées : EL Maâmoura

L'intervenant a précisé que le projet a été arrêté suite à des mouvements protestataires menés par des avocats, des experts et des citoyens. Le projet consiste à installer et orienter des canaux transportant le drainage des eaux pluviales qui proviennent des zones industrielles (usines, abattoir, etc.) limitrophes aux zones urbaines. Les zones industrielles et les zones urbaines ne sont pas équipées d'un réseau d'assainissement toutes les deux. Les craintes pèsent sur la possibilité du drainage des eaux usées dans les canaux de déversement des eaux pluviales comme c'est le cas à

Manzel Temim du gouvernorat de Nabeul et au gouvernorat de l'Ariana.

**Omar Salhi**

la face cachée des énergies renouvelables : Borj Salhi

L'intervenant a parlé des problèmes environnementaux et sanitaires et du bruit dans la région de Borj Salhi appartenant à la région du Cap Bon, où se situe le parc éolien de Sidi Daoud. Il a évoqué l'aggravation de la crise environnementale dans la région, notamment après avoir accordé une priorité aux investisseurs (la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz, STEG) qui ne s'intéressent qu'à la surexploitation des ressources afin de réaliser un maximum de profit. Omar Salhi a ainsi évoqué l'injustice que les habitants d'el Borj ont vécue dès l'installation des turbines éoliennes sur leurs terres et les impacts environnementaux, agricoles et sanitaires à cause des défaillances techniques et des dépassements de la STEG.





## Hssain Chtioui

la souveraineté alimentaire par la conservation des semences indigènes

L'intervenant a attribué les défaillances dans le secteur agricole à la performance faible du ministère de l'environnement et parfois, à son opposition aux orientations du ministère de l'agriculture. La non-détermination ou le chevauchement des décisions et sa contradiction entre les deux ministères au même temps, plongent l'agriculteur et l'investisseur dans une confusion procédurale. L'intervenant a aussi fait appel à l'utilisation des semences nationales locales pour le maintien de la souveraineté alimentaire et de ne pas adopter une politique de dépendance quant à l'utilisation des semences. Il faudrait ainsi réviser les lois et le rôle du ministère de l'environnement et du ministère de l'agriculture qui sont en conflit et qui soutiennent les semences internationale au détriment du patrimoine national. Il a par ailleurs souligné que la révision de la législation s'avérait nécessaire pour libérer le secteur agricole et les semences nationales, étant donné que les lois actuelles excluent les semences nationales et protègent les semences importées,

rendant le secteur , dans son ensemble , dépendant et par la suite entravant la souveraineté alimentaire.



Le docteur Noureddine Nasr a mentionné le problème de la multiplication des ravageurs des cultures en Tunisie et qui met la souveraineté alimentaire en péril. Depuis 2011, les charançons rouges envahissent les palmiers en Tunisie, ce qui a ravagé les oasis locales. Avant, des pays comme l’Egypte et l’Arabie Saoudite ont subi les répercussions de la propagation de ces ravageurs, ainsi que les dépenses considérables pour les éradiquer avant que les oasis ne soient endommagées.

Le charançon rouge du palmier a endommagé 140 000 hectares de figues de barbarie au Maroc en 2015 et près de 650 000 hectares en Tunisie depuis l’année 2011. La crise de propagation de ce ravageur envahissant et menaçant de la souveraineté alimentaire ne cesse d’empirer, touchant ainsi le plus grand nombre de pays, qui ne réussissent pas à y résister, à l’exception de la Mauritanie, le seul pays qui a éradiqué ce ravageur au cours de l’année 2016-2017.

Ces ravageurs et ces insectes dévastent l'écosystème et la souveraineté alimentaire. L'intervenant a par ailleurs, cité à titre d'exemple, la figue de barbarie, devenue menacée à l'instar des autres oasis et domaines agricoles. En effet, la figue de barbarie représente l'une des ressources les plus importantes des régions intérieures comme El Kasserine. L'insecte cochenille a envahi plusieurs régions en Tunisie. Elle est apparue à Mahdia, puis s'est répandue à Monastir, Sousse et puis, à Sfax, incluant plus tard le reste des régions.



**Source :** Noureddine Nasr, propagation du charançon rouge du palmier et de la cochenille du cactus

Faute de mécanismes de lutte, ce ravageur devient un péril imminent, qui menace la souveraineté alimentaire de plusieurs villes et qui ne se limite pas seulement à un seul domaine puisqu'il s'étend à

l'ensemble du pays tunisien. Autant dire que les oasis et plusieurs produits agricoles ont été endommagés notamment en l'absence de toute enquête et tous mécanismes et stratégies de lutte.

# Bilan de la deuxième journée des ateliers

## 1. L'atelier sur le droit à l'eau

**Le modérateur :** Houssin Rhili, expert en eau et changement climatique

**Le rapporteur :** Boubaker Akermi

L'atelier a commencé environ neuf heures du matin du samedi 05/11/2022 par la conférence du Monsieur Houssin Rhili , qui portait sur le droit à l'eau potable , sa préservation et son utilisation rationnelle .Il a présenté à cet effet, plusieurs chiffres et statistiques sur la consommation individuelle d'eau en Tunisie , qui est équivalente à 400 mètres cubes par an, alors que la moyenne mondiale est d'environ 700 mètres cubes. La Tunisie figure parmi les 27 pays au monde menacés par « la crise de soif ».

En dépit de la reconnaissance officielle du droit à l'eau dans la constitution de la Tunisie de 2014 et 2022 pour tout citoyen tunisien, la situation hydraulique actuelle laisse présager une catastrophe. Le professeur a également indiqué que la Tunisie est le deuxième pays consommateur d'eau en bouteille et que la société

nationale d'exploitation et de distribution des eaux « SONEDE » en Tunisie ne produit pas l'eau, mais elle l'exploite et la distribue. En plus, il a abordé l'exploitation agricole qui représente environ 77 % du total des eaux disponibles. Il a ainsi souligné que la quantité d'eau gaspillée à cause des pannes et du manque d'entretien du réseau est d'environ 120 millions de mètres cubes. Le secteur du tourisme est, selon lui, l'un des contributeurs importants au gaspillage de l'eau potable, précisant que le coût d'un lit à l'hôtel est équivalent à 500 litres par jour, ainsi que le coût de la production de certains produits agricoles représente une menace à la nappe phréatique.



L'intervention de Monsieur Rabah Ben Othmane, du FTDES Redeyef s'est focalisée sur la problématique

d'eau à la région de Segdoud. Il a ainsi signalé que le Forum a encadré les protestations citoyennes dans la région et a correspondu avec le Président de la République. Tout cela a induit à une entrevue avec le ministre de l'agriculture ainsi que des propositions concrètes. Mais ces propositions sont restées lettres mortes. La situation n'a pas changé jusqu'à présent et la souffrance continue.

Les problèmes auxquels les associations d'eau dans les zones rurales font face ont été également évoqués, plus précisément l'association de l'eau Ain Jaffel dans la délégation de Jelma, dont les dettes atteignaient environ 12 mille dinars, induisant ainsi à des coupures d'eau pour les habitants.

Un autre témoignage de Monsieur Taher Hedi de Kairouan a porté sur l'existence d'environ 70 familles sans eau. Les habitants s'obligent donc à suivre la voie de l'exode. La plupart des discussions ont abordé la présence de plus de 1200 associations d'eau en Tunisie, dont la majorité souffre de faillites, de problèmes structurels et de gestion.

- 68 % de la population rurale n'ont pas accès à l'eau potable
- Considérer la cause de l'eau une cause nationale

Après discussion et délibération sur tous les points, de l'extraction à la consommation, la rationalisation et la manière de gérer le secteur, **les recommandations et propositions suivantes** ont été énoncées :

- Proposer un ministère d'eau dont la mission est de préserver l'eau, d'assurer la justice dans la distribution, de rationaliser la consommation et de protéger les ressources en eau.
- Reconsidérer les politiques publics de l'Etat en matière d'eau potable et la promulgation de nouvelles lois qui s'attaquent aux violations
- Renforcer le rôle de la société civile dans la lutte contre les violations des droits du citoyen en relation avec l'eau potable
- Sensibiliser les jeunes
- Prévenir l'agriculteur de ne plus planter certaines espèces qui épuisent les ressources en eau
- Développer les techniques pour réduire la quantité d'eau consommée dans le bassin minier et permettre au secteur industriel d'investir dans l'eau de la mer de Skhira et transporter le phosphate par des pipelines
- Annulation du permis d'exploitation pour les entreprises d'eau en bouteille



- Rétablir les services de vulgarisation et conseil agricole au sein du ministère de l'agriculture et impliquer la société civile dans la sensibilisation
- Un message de soutien aux habitants du bassin minier et à toutes les régions qui souffrent de soif et de violations
- Inclure la matière de l'éducation environnementale dans le programme du ministère de l'éducation pour les élèves dans les écoles afin de créer une nouvelle génération amie de la nature
- Réclamer une programmation de projets de lutte contre l'érosion en milieu agricole
- Reconstruire de nouveau Jawabi et Majel dans les maisons et valoriser les eaux des toits
- Tirer profit des sources d'eau de la montagne et rationaliser leur exploitation

L'atelier s'est conclu par une allocution de Monsieur Houssin Rhili , qui a appelé les participants à faire des visites de terrain et à rendre les réunions sur place pour soutenir , sensibiliser et défendre les droits environnementaux et le droit à l'eau potable , loin des discours et de simples communiqués d'appui . Il a sollicité à cet effet le rapprochement des personnes lésées.

## 2. L'atelier sur le droit à l'assainissement

**La dirigeante de l'atelier :** Olfa Meddeb, l'association de promotion de la culture environnementale

**La rapporteuse de l'atelier :** Rihab Mabrouki

L'atelier a été initié par le discours de la présidente de l'association de promotion de la culture environnementale, Olfa Meddeb sur la dégradation de la situation environnementale en général en ce qui concerne le droit à l'épuration.



## Le déroulement de l'atelier



L'atelier a comporté une série de témoignages, qui ont porté sur les violations environnementales dans plusieurs régions du pays. Et il a été initié par le discours de l'activiste écologiste Adel Moula pour soulever le problème de l'assainissement à la région de Raoued du gouvernorat de l'Ariana et parler des dommages occasionnés par le déversement des eaux usées qui dégagent des odeurs nauséabondes dans plusieurs régions ( Raoued , le nord du Sokra , le nord de l'Ariana , Riadh Andalous, El Ghazala). Des milliers de citoyens, y compris les habitants et les universités ont été touchés, notamment en l'absence du rôle des parties concernées et chargées de la résolution de ce problème. En dépit de revendications, protestations et correspondances, l'autorité n'a fourni aucune réponse ou interaction avec les tentatives des activistes de la société civile locale pour résoudre ces problèmes environnementaux.

## L'intervention de Zied Ben Ali

la pollution de la baie de Monastir

Durant laquelle il a abordé le problème de la pollution de la baie de Monastir par le déversement des eaux usées dans la mer et la perturbation des chantiers qui étaient programmés pour agrandir les canaux d'assainissement, ainsi que l'impact des bassins piscicoles sur la situation environnementale de la région en raison du rejet des résidus de médicaments par les propriétaires de ces bassins, induisant ainsi l'émergence du phénomène de la désertification marine. Il a aussi souligné l'importance de la valorisation des eaux usées et le traitement des eaux pour les exploiter dans les activités agricoles et industrielles.

## L'intervention de Aymen Hmam

la pollution à Menzel Temime

Il a mis en avant la transformation de l'établissement public, représenté par l'office national d'assainissement (ONAS) en le plus grand polluant de

l'environnement. Les projets adoptés par l'ONAS ont pollué les vallées et les plages, ainsi que l'intervention faible en cas de perturbation de réseau d'égout et l'adoption du modèle de transport des déchets d'un lieu à un autre en se contentant de l'éloignement des points de pollution des zones d'habitat sans pour autant chercher des solutions pour y mettre fin. En outre, l'intervenant a précisé que l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement ne joue pas son rôle. Ce qui a poussé les organisations environnementales, actives dans la région à prendre le relais.

## **L'intervention de Sadek Elheni**

la pollution à EL Maâmoura

Il a abordé le problème de la pollution par des eaux usées déversées des canaux d'égouts et des usines installées dans la région. Il a évoqué le projet de l'extension du réseau d'assainissement qui affecterait la réserve naturelle existante dans la région et qui comporte des plantes et des espèces animales rares. Comme les habitants et les activistes ont contesté cette décision, le lieu du drainage est devenu la mer. Cela contribuerait davantage à la dégradation de la situation environnementale en sus de la fuite de la municipalité et

de l'office national d'assainissement de leurs missions sous prétexte de l'absence de moyens matériels et logistiques pour lutter contre la pollution.



## L'intervention de Nouredine Fetni

concernant le problème des eaux usées à Mehamdia

L'office national d'assainissement déverse les eaux usées dans l'Oued Miliane directement et sans traitement, ce qui a engendré de nombreux dégâts, comme la mort de certains animaux marins et la dégradation de la végétation et des terres agricoles adjacentes à l'Oued.

Quoique les habitants et les activistes de la société civile à Mehamdia et Khlidia dénoncent ce problème environnemental, la situation n'a pas changé depuis la dernière session, qui a réuni les membres du conseil municipal de Mehamdia pour trouver une solution à tout type de pollution dans la région. Le dossier a été transféré du local au régional, par l'intermédiaire de la municipalité qui a envoyé des correspondances au gouvernorat et à l'office national d'assainissement. Le problème continue quand même jusqu'à présent et

aucune des autorités n'a répondu aux cris de détresse des citoyens.

## **Recommandations adressées aux autorités**

- Renouvellement, entretien et agrandissement des réseaux d'égout afin de faire augmenter leur capacité et l'augmentation du nombre de stations de pompage
- Mettre à jour les lois et les législations pour qu'elles répondent aux exigences actuelles des individus et suivent le rythme de croissance démographique et industrielle
- Respect des normes nationales et internationales du recyclage des eaux usées
- Impliquer la société civile et le pouvoir législatif pour donner des propositions concernant la promulgation des lois qui protègent l'environnement et les individus des répercussions des eaux usées et pour la réalisation des études et des plans de projet
- L'ouverture de l'Etat à la participation des universités et des instituts d'études technologiques et environnementales pour trouver des solutions aux problèmes de pollution occasionnés par les eaux usées
- Fournir les crédits et financements nécessaires à la réalisation des études

## **Recommandations destinées aux associations et organisations**

- Créer un réseau entre les défenseurs des droits environnementaux et unifier la cause environnementale des associations et organisations pour mettre en évidence les problèmes soulevés dans toutes les régions et les faire connaître à l'échelle nationale
- Adopter des stratégies du contentieux environnemental au niveau national avant de recourir aux tribunaux internationaux et poursuivre l'Etat pour son non-respect des traités et accords qu'il a signés
- Conscientiser et sensibiliser les jeunes à l'importance du volet environnemental, tout en signant des accords avec le ministère de l'éducation et via le lancement des clubs d'éducation environnementale dans les écoles primaires



### **3. Atelier sur le changement climatique et l'adaptation à ses impacts**

**Les dirigeants de l'atelier :** Essia Guezzi de l'organisation Hivos et Saber Ammar de Tunisian Youth Impact

**Le rapporteur de l'atelier :** Achref Dkhili

Les activités de l'atelier ont commencé à neuf heures du matin, le 05 Novembre 2022. D'abord, tous les participants se sont présentés. Ensuite, le problème des changements climatiques qui date depuis la révolution industrielle a été défini. La discussion s'est focalisée en première partie sur les causes et les effets des changements climatiques sur les pays en voie de développement, surtout la Tunisie. Les solutions et les promesses non tenues qui ont été convenues dans les conférences successives des parties et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ont été également abordées. Ces solutions ont démontré l'inégalité et l'injustice imposées aux pays en développement, ainsi que les disparités entre les pays du nord et les pays du sud.



Les témoignages avaient une importance majeure. En l'occurrence, ils ont sensibilisé le public et ont mis en avant les effets du changement climatique dans notre pays, notamment à Kerkouane, Gabes et Kairouan. Les discussions ont porté sur les expériences personnelles avec ce phénomène, ses effets et les méthodes d'y faire face, surtout en ce qui concerne les cultures. Le rôle des autorités locales, notamment les municipalités dans la confrontation des changements climatiques a été mis en évidence. Suite à une longue discussion durant laquelle les parties ont parlé ouvertement de leurs préoccupations, plusieurs solutions et propositions ont été conclues. Elles se sont divisées en plusieurs catégories, parmi lesquelles on cite : politiques,

pratiques, techniques, institutionnelles et les mécanismes adoptés.

## **Les propositions politiques**

- La nécessité de faire une transition écologique,
- Mettre l'agriculteur au cœur des politiques agricoles écologiques,
- Trouver ou mettre en place des politiques climatiques locales compatibles avec la spécificité de ces régions,
- Faires des partenariats entre le ministère de l'éducation et les ministères concernés par le changement climatique,
- Changer les politiques et stratégies agricoles,
- Amélioration du réseau d'égouts
- Inclure le paragraphe de l'action environnementale dans les délibérations du conseil ministériel et des conseils régionaux et locaux,
- Redistribuer les compétences entre le ministère de l'environnement et le ministère de l'agriculture,
- Garantir un changement radical dans l'appréhension de la question du genre basée sur l'approche du droit de l'homme et la promulgation d'une loi qui protège l'environnement

## **Les propositions pratiques**

- Revenir aux pratiques agricoles traditionnelles,
- Autonomisation des femmes rurales en matière d'adaptation aux changements climatiques et surtout le droit à la propriété foncière,
- La lutte intégrée contre les ravageurs et les insectes nuisibles et le renforcement des capacités des agriculteurs,
- Encourager les agriculteurs à s'organiser dans des structures qui soutiennent leur résistance, surtout les chambres paysannes,
- Adopter les bonnes pratiques et rendre leur usage généralisé
- L'économie forestière,
- Mettre en place une infrastructure propice à la collecte des eaux pluviales,
- Former un lobby environnemental qui encadre les mouvements environnementaux et qui prête assistance à chaque mouvement,
- Préserver et valoriser les zones humides en raison de l'importance de leur rôle dans l'adaptation et l'atténuation de la gravité des phénomènes climatiques comme les inondations,

- Encourager l'agriculture dans les villes afin de promouvoir la résistance de la population urbaine,
- Organiser un programme de mise en réseau pour faire connaître les initiatives , les solutions et les bonnes pratiques menées par les organisations de la société civile, intégrer le changement climatique dans les conseils régionaux et locaux,
- Mobiliser les écoles comme laboratoires d'adaptation et développer les modèles d'adaptation

## **Propositions techniques**

- L'utilisation de bâtiments adaptifs et résilients au changement climatique,
- L'utilisation de techniques agricoles modernes afin d'améliorer l'exploitation des ressources naturelles
- Lancement d'un média spécialisé dans l'environnement

## **Le volet institutionnel**

- L'obligation de reconnaître les oasis comme un écosystème fragile,
- La mise à jour des lois relatives aux changements climatiques,

- Consacrer des arrondissements judiciaires au contentieux de l'environnement et former les magistrats pour se prononcer sur les questions relatives à l'environnement et aux politiques environnementales,
- Elaborer un cahier de charge ou un dispositif législatif afin d'encourager les bâtiments durables à efficacité énergétique répondant aux défis des changements climatiques et imposer des taxes environnementales,

## **Les mécanismes adoptés**

- Création d'une cellule de crise,
- Préparation d'un prix aux agriculteurs pour leur adaptation afin de les inciter à activer les pratiques d'adaptation,
- Alerte précoce des dangers attendus pour atténuer les effets des catastrophes climatiques, notamment sur les groupes les plus vulnérables,
- Soutenir les mécanismes de suivi des finances climatiques,
- L'atelier s'est terminé à 12h :30.

## **4. Atelier d'agriculture et souveraineté alimentaire**

**Le dirigeant de l'atelier :** Noureddine Nasr, docteur et spécialiste des politiques agricoles et rurales

**La rapporteuse de l'atelier :** oumayma hendaoui  
Samedi le 05 Novembre 2022

### **Les participants**

- Les activistes de la société civile
- Les mouvements environnementaux (Kairouan, Sfax, El Haouaria, EL maâmoura)
- Des représentantes des associations spécialisées dans l'affaire environnementale
- Des agriculteurs
- Des chercheurs dans le domaine agricole
- Des journalistes
- Un membre du comité de l'agriculture du conseil municipal de Kairoun
- Enseignants et chercheurs



## **Le déroulement de l'atelier**

- L'atelier s'est ouvert avec l'intervention du docteur Nouredine Nasr, qui a présenté le rapport de la politique agricole en Tunisie et les répercussions de l'abandon du concept de la souveraineté alimentaire au profit de l'agriculture rentable
- Le témoignage de l'agriculteur Said Ben Naceur
- Discussion libre et présentation des propositions et recommandations pour promouvoir la souveraineté pour le système de production et les circuits de production et le rôle de la société civile dans ce sens



## **Principaux sujets abordés par le rapport politique de l'agriculture**

- La définition de la sécurité alimentaire
- La révolution verte a atteint ses limites et la sécurité alimentaire mondiale est difficile à atteindre
- Les répercussions les plus importantes de la révolution verte sur l'environnement, l'économie et la santé
- La météo change, l'agriculture et l'alimentation changent de même
- Revenir aux modèles biologiques et compter sur la biodiversité
- La situation agricole en Tunisie

## **Les idées les plus importantes du témoignage de l'agriculteur Said Ben Naceur de Haffouz**

Le témoignage a critiqué la politique du ministère de l'agriculture, en se penchant surtout sur la situation actuelle. Les problèmes qui ont été mentionnés sont : les problèmes de l'office des céréales, qui se manifestent dans la négligence des réserves de céréales, les problèmes de l'office national de l'huile , manifestés dans le courtage , les problèmes de dissolution et de

l’emballage de l’huile, les problèmes de l’office de l’Elevage et des pâturages , notamment la non vaccination et la non identification des bovins et les fausses déclarations , les problèmes du système de la viande en mentionnant les producteurs de viande blanche en situation de faillite à cause de l’échec des politiques adoptées .

## **Les recommandations et les propositions les plus importantes**

- ✓ Soutenir l’agriculture familiale (chaque famille disposant d’un terrain, même petit produit elle-même son besoin).
- ✓ Passer à l’agriculture écologique (l’agriculture de conservation /le semis direct) et limiter l’utilisation des pesticides .
- ✓ La rotation agricole et l’appui de légumineuses pour le bien du sol et de l’Homme et réduire l’importation des légumineuses.
- ✓ œuvrer à réduire et limiter le gaspillage (les pertes de céréales sont estimés à 19 % sur toute la chaîne de valeur /jeter 900.000 baguettes par jour).
- ✓ Travailler sur l’adoption d’un système alimentaire sain et durable (moins de farine et moins d’huile de

mauvaise qualité et plus de blé de bonne qualité et de légumineuses).

- ✓ Soutenir et mettre en place un marché de solidarité des semences pour réaliser la sécurité alimentaire.
- ✓ adopter une stratégie antiérosive efficace pour le sol
- ✓ changer les méthodes de labour.
- ✓ Exploitation des terres domaniales pour lancer des projets agricoles aux jeunes afin d'atteindre la sécurité alimentaire, surtout dans la culture des céréales.
- ✓ Annulation de l'endettement des petits agriculteurs.
- ✓ Réviser la tarification du blé.
- ✓ le Forum lance une campagne de plaidoyer en organisant une journée de sensibilisation sur l'importance de l'agriculture et les dangers qui menacent les citoyens, ainsi que l'importance de la valorisation des semences indigènes.
- ✓ Légalisation des licences de forage de la part des autorités de tutelle.
- ✓ Encourager les jeunes à lancer des projets agricoles.
- ✓ Orienter les ressources en eau pour assurer la sécurité alimentaire.
- ✓ Interdire la culture des produits qui consomment de grandes quantités d'eau comme les feuillus/ les cucurbitacées/ les tomates destinées à la transformation.
- ✓ Partenariat entre les ruraux et les urbains par le biais de la coopération et de la solidarité : le partage des

terres, le soutien financier et la fourniture de matières premières.

✓ La production de viandes blanches, des œufs en revenant à l'élevage de volailles (poule/ dinde/ caille/lapin).

✓ Atteindre la suffisance domestique en produits laitiers en élevant des chèvres, par exemple (une chèvre dans chaque maison).

✓ Traitement des eaux usées pour l'irrigation des fourrages.

✓ Revenir aux semences indigènes et interdire les engrais et les médicaments qui empoisonnent le sol.

✓ Développer les méthodes de production pour une mécanisation agricole moderne.

✓ Valoriser le surplus de la production et trouver des solutions pour mettre en place de petites usines de transformation.

✓ Atteindre la suffisance en céréale (1 kg de graines par 1000 mètres carrés).

✓ Atteindre la suffisance en fourrage de bétail grâce aux fourrages verts (maïs/ luzerne/orge/Gouussiba..)

## 5. Atelier sur les politiques environnementales et le cadre législatif et juridique

**Le dirigeant de l'atelier :** Maître Ibrahim Saoudi, Avocat avec l'appui de Mme Nejiba Zaier majistrate et Maitre Makram Bouzaieni

**Le rapporteur de l'atelier :** Rabeh Ben Othmane

**L'heure :** de 14h à 16h



Le professeur Ibrahim a débuté l'atelier en parlant du cadre général et en abordant les idées principales qui feront l'objet de discussion par la suite, tout en mettant

en avant l'objectif principal de l'atelier : conclure des recommandations et des propositions en relation avec le projet du code de l'environnement et ses points faibles. Ce sujet a été évoqué par Maître Makram Bouzayani et la juge Najiba Zaier. Ils ont expliqué en détail les points faibles de cette copie en soulignant que c'est une preuve de l'absence d'une volonté politique qui s'attaque aux problèmes environnementaux.

Ensuite, il était temps de discussion et les points les plus importants se résument comme suit :

- Selon le projet proposé : le législateur ne considère pas l'environnement comme prioritaire.
- L'absence d'une base légale claire incrimine les violations environnementales.
- Le juge régional a renoncé à son rôle, qui consiste au suivi de crimes environnementaux.
- Le problème de manque de formation environnementale chez la plupart des juges.
- Pour les causes environnementales qui requièrent une expertise, on a remarqué un nombre limité des experts spécialisés, en plus le coût de ce type de tests est très élevé.
- Dans le cadre du projet du code de l'environnement proposé par l'autorité tutelle, la question stratégique a été abordée, sachant qu'elle est principalement une

question politique et ne relève pas du code de l'environnement.

- Le droit de l'environnement a une spécificité : l'équilibre entre le volet juridique et le volet social.
- L'objectif du code est de compiler les lois dispersées et compléter le système juridique environnemental.
- Il semble que ce code a été élaboré pour être commercialisé à l'étranger et pour satisfaire les donateurs.
- A l'exception de l'article 47 et l'article 48, la constitution de 2022 n'a pas abordé la question environnementale et on peut dire qu'elle a fait du recul par rapport à la constitution de 2014. D'ailleurs, l'Instance du développement durable et des droits environnementaux des générations futures n'a pas été mentionnée.
- L'importance de l'engagement juridique dans les questions environnementales.
- Aucune définition du terme « environnement » n'a été mentionnée dans le code.
- La protection de l'environnement ne peut se limiter à un code puisqu'il y a des pays qui ne disposent pas de code de l'environnement et pourtant ils respectent les normes environnementales.
- L'importance de l'existence de la cour constitutionnelle pour l'exécution des lois environnementales.

- Les tribunaux n'ont pas de chambres chargées des questions environnementales.
- Réticence et manque d'audace des juges pour statuer sur les questions environnementales

Suite à cette longue discussion, durant laquelle le projet du code de l'environnement a été critiqué, les recommandations se sont focalisées sur les points suivants :

- ✓ Proposer l'élaboration d'un code parallèle à celui proposé et auquel contribue la société civile toute entière.
- ✓ Renforcer le contentieux environnemental et intensifier les questions environnementales afin de créer une jurisprudence environnementale.
- ✓ Dédier des chambres spécialisées en sein des tribunaux pour traiter les questions environnementales.
- ✓ Soutenir la culture de l'engagement juridique pour les associations et les former dans la méthodologie de constitution des dossiers judiciaires à dimension écologique.



- ✓ Faire des formations aux juges, en droit de l'environnement et son importance (droit interne et traités internationaux).
- ✓ Inclure un texte légal dans le code qui exonère le justiciable des frais du test, qui doivent être pris en charge par l'Etat chargé d'imputation de frais si le contrevenant est une personne privée.
- ✓ Réécrire le code en formule juridique, générale, abstraite et contraignante.
- ✓ S'efforcer à élaborer une politique législative unifiée.

## **6. Atelier sur la pollution industrielle et les transgressions des unités industrielles**

**Le dirigeant de l'atelier :** Seif Ben Youssef, Organisation Avocats sans frontières

**La rapporteuse de l'atelier :** Walaa Khedhri

Durant le Forum national sur la justice environnementale qui s'est tenu le 04 et 05 Novembre 2022 et dans le cadre de l'atelier « pollution industrielle et transgressions des installations publics » qui a été organisée le 05 Novembre et dirigée par Monsieur « Seif Ben Youssef » de l'organisation Avocats sans frontières, les transgressions en matière des industries polluantes de l'air et de l'eau ont été abordées. L'atelier a également porté sur la propagation de la crise en l'absence de législation et la négligence de la situation vécue, aboutissant ainsi à plusieurs transgressions. Ces dernières ont été mentionnées dans les témoignages des activistes de la société civile qui ont pris part à l'atelier.



Photo de l'atelier

Le témoignage de Monsieur « Wanis Maazaoui »  
sur les violations de l'usine de fabrication du ciment blanc  
à Kasserine

M. Wanis Maazaoui , originaire de la région de Feriana du gouvernorat de Kasserine, a parlé de la pollution industrielle , manifestée dans l'utilisation de l'usine de fabrication du ciment blanc du charbon dans le processus de mix énergétique. Le coût du charbon est économique par rapport aux autres dérivés de consommation énergétiques, mais, ses dégâts sur les citoyens et toute la région ne cessent de se multiplier.

Selon le témoignage de M. Wanis Maazaoui : près de 80 % des cas de cancer existants dans la région de Feriana et 50% des citoyens souffrants d'hypersensibilité sont dus aux gaz émis par l'usine. Il a aussi indiqué que les terres agricoles sont endommagées à cause de la pollution industrielle répandue et occasionnée par l'usine de fabrication du ciment.

Les habitants de Feriana ont organisé des mouvements de protestations depuis 2019 sous le slogan « arrêtez le charbon ». Ils ont ainsi soumis une pétition au maire, au chef de zone de la garde nationale, et au chef de la brigade de recherches et d'investigations pour « demander la permission de tenir une réunion avec le directeur de la cimenterie ».

Malgré la continuité des protestations et sit-in dans la région de Feriana, dont certains ont abouti à l'arrestation des manifestants pour interrogatoire, toutes les demandes ont été refusées.

Et cela à l'instar de la documentation du problème par des publications sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook. D'ailleurs, les citoyens ont fait véhiculer, par le biais des réseaux sociaux des témoignages, dans lesquelles ils se plaignent de la situation actuelle et des

photos qui dévoilent les dégâts qu'ils ont subis, surtout la publication sur Facebook de 2019.

Parmi les revendications les plus importantes soulevées par les citoyens, on note la fourniture d'au moins une raffinerie d'air qui purifie l'air émis par l'usine.

Suite à ce témoignage, les participants à l'atelier ont intervenu pour parler du rôle de l'Etat dans l'aggravation de la situation, puisqu'il oblige les cimenteries à tirer 30% de l'énergie utilisée du charbon. Et ceci est stipulé dans le cahier de charges.

**II**  
Le témoignage de Monsieur « Rami Trabelsi »  
sur les transgressions de l'usine de transformation des tomates  
dans la région de Saheb Jbal

Il a évoqué le problème de la pollution industrielle que vit la région de Saheb Jabl de la délégation d'El Haouaria puisque l'une des usines de fabrication de concentré de tomates utilise le gaz « Fuel » qui dégage dans la fumée épaisse polluante, qui s'émane de l'usine et impactent les riverains de la région. Il en résulte que les habitants subissent la répercussion d'une manière directe et les épidémies et les maladies ont le vent en

poupe. Il a souligné que le cancer est la maladie la plus importante dans la région, selon les témoignages et il a relaté : « la mort naturelle dans la région de Saheb Jbal devient le cancer »

M. Rami a aussi mis en évidence la surexploitation de l'usine susmentionnée des ressources en eaux, notamment les nappes phréatiques. Il a indiqué que l'usine a recourt dans le cadre de son activité à des quantités d'eau qui valent environ le double de la consommation quotidienne des habitants de la région en eau.

Le problème s'est empiré car l'usine n'a pas seulement violé les droits sanitaires des habitants, mais elle a aussi porté atteinte aux droits environnementaux de la région toute entière. Effectivement, les eaux usées sont déversées dans Ouedi Sayadi adjacent des citoyens et qui est relié à l'eau de mer. Ceci représente un péril imminent en ce qui concerne la richesse marine et a engendré l'extinction des espèces de poissons. Monsieur Rami a mis en exergue la gravité de la situation en disant : « l'usine a détruit l'eau.. la mer.. et les gens. »

Les habitants se sont mobilisés pour dénoncer la pollution industrielle occasionnée par l'usine. Leurs mouvements de protestions se sont confrontés à des

rejets et à des menaces. Ils ont donc, progressivement arrêté de manifester.

Leurs revendications ont porté sur l'obligation de l'usine à renoncer au fuel et le remplacer par le gaz naturel, une solution déjà proposée par les autorités compétentes. Ces dernières ont ainsi proposé de prendre en charge 80 % du coût du raccordement et que l'usine paye le reste mais l'investisseur a totalement refusé cette solution.

Ils revendiquent également la reconstruction des canaux de drainage de l'usine pour réduire la pollution qu'elle provoque.

Les participants à l'atelier ont ainsi exprimé leur soutien et leur inquiétude à l'égard de la situation. Il a été aussi souligné que l'Etat est le premier responsable, surtout le ministère de l'industrie qui importe la matière « fuel » à un niveau élevé de pollution.

L'un des participants a ainsi ajouté, que de point de vue scientifique, il n'a pas encore été prouvé que la pollution soit l'une des principales causes de cancer, ce qui entrave le processus de confrontation et invocation devant la justice.

## Témoignage sur la pollution industrielle

causée par l'usine de papier de Kasserine

Le témoignage d'un jeune originaire de la région de Kasserine sur le problème de l'usine de papier, créée depuis 1962 à Kasserine a suscité des questionnements sur le sérieux et l'efficacité du changement de son emplacement et à des positions et protestations contradictoires entre ceux qui font appel à la fermeture de l'usine et ceux qui tiennent bon à l'usine et s'opposent à sa fermeture vu qu'il s'agit d'un gagne-pain de près de 10 000 familles.

Les dommages occasionnés par l'usine ne sont pas négligeables étant donné que, selon le témoignage du professeur « Houssin Rhili », environ 3 tonnes de mercures polluants sont jetés quotidiennement dans la nature. En outre, l'usine utilise de 1200 à 2000 mètres cubes d'eau chaque jour, ce qui est équivalent à la consommation en eau de l'ensemble du gouvernorat de Kasserine.

En plus, l'usine produit un air polluant. A ce propos, le participant du gouvernorat de Kasserine



explique son danger en disant : «l’oiseau qui survole l’usine meurt ».

Les ouvriers représentent également un danger puisqu’ils sont confrontés à des rayons nocifs. En d’autres termes, tu es en danger en cas de rapprochement de ces ouvriers à moins de 100 mètres.

Suite à son intervention, le constat est clair, l’usine de papier viole le droit à un environnement sain et le droit à la santé. Le changement de son emplacement s’avère donc un enjeu central dans la région.

## **Les recommandations de l’atelier**

A travers les recommandations, certaines solutions proposées par les participants ont été discutées, parmi lesquelles on cite :

- Une journée de colère environnementale nationale, au cours de laquelle les différentes composantes de la société civile expriment leur inquiétude à l’égard du contexte environnemental en Tunisie et dénoncent les nombreuses atteintes à l’environnement dans le domaine industriel et autres,
- Constituer un comité de recherche et de suivi regroupant les différentes composantes de la société civile, des avocats, la ligue tunisienne des droit de

l'Homme ...et qui se charge de l'étude des solutions à court, à moyen et à long terme en matière de promotion du domaine environnemental en Tunisie.

- Le Maître « Makram Bouzayan » a souligné l'importance du contentieux stratégique, qui se fait en préparant les dossiers du contentieux et en cherchant dans les statistiques et les causes et confronter l'Etat avec ces preuves, c'est-à-dire poursuivre l'Etat en justice. D'où, la création d'une nouvelle jurisprudence qui attire l'attention du législateur et permet des opportunités au contentieux international.

- Inciter l'Etat à adopter une politique incitative à l'entraide entre industriels pour que les déchets d'une usine deviennent la matière première pour une autre usine et ce, dans le cadre du recyclage et du retraitement des déchets industriels d'une façon technique.

## **Résultats de l'atelier**

Les résultats de l'atelier ont été en relation avec les recommandations qui concernent les politiques :

- Demander à l'Etat de mesurer les taux de toute sorte de pollution occasionnée par les usines.
- Demander à l'Etat d'installer des équipements de mesure de la pollution de l'air.
- Obliger les usines à installer les équipements de filtrage.
- Encourager l'approche éco-industrielle.

# Déclaration finale des travaux du Forum national sur la justice environnementale et climatique

Nous, mouvements environnementaux, chercheur.es, activistes de la société civile, et victimes des injustices et des violations environnementales, réuni.es aujourd’hui le 05 novembre 2022 dans le cadre de la 6ème édition de la rencontre nationale de la justice environnementale sous le slogan « Justice Environnementale : des parcours de lutte croisés pour un combat unique », avons discuté ensemble les enjeux de la situation environnementale en Tunisie et les moyens permettant d’atténuer les effets subis par le climat et nous avons abordé plusieurs problématiques d’actualité telles que le droit à l’eau et à l’assainissement, les changements climatiques, la pollution industrielle, la souveraineté alimentaire et d’autres domaines d’intérêt. Toutes ces thématiques ont fait l’objet des interventions et des ateliers animés par des chercheur.es et des représentant.es de la société

civile. Ces ateliers et interventions ont traité des sujets en relation avec les questions et les droits environnementaux et les cadres législatifs qui les régissent. Le but ultime de notre rencontre étant de garantir le droit de toutes les personnes à l'eau et à un environnement sain ainsi que d'exhorter l'Etat à lutter contre le changement climatique et à intensifier les mesures nécessaires pour un avenir durable sans pollution.

Nous nous sommes réuni.es aujourd'hui, fermement convaincu.es qu'assurer un développement durable et un environnement sain est la principale condition pour fournir une vie décente et pour garantir la dignité humaine pour tous. Voilà pourquoi, nous :

- Appelons les décideurs à faire de la question environnementale une préoccupation principale et une priorité absolue dans les politiques de développement économique et social menées par le pays.
- Exprimons notre inquiétude envers la dégradation de la situation environnementale en Tunisie à travers la privation des individus de leurs droits humains fondamentaux et garantis par la constitution et les traités internationaux, dont principalement leur droit à l'eau et à un environnement sain,

- Insistons sur la consécration de médias environnementaux capables de sensibiliser l'interlocuteur à l'importance de défendre la cause environnementale et de mobiliser l'opinion publique autour des principaux dossiers environnementaux ainsi que de dévoiler les violations environnementales et plaider pour les alternatives proposées par la société civile et les mouvements défendant la justice environnementale et climatique.
- Affirmons notre engagement constant à défendre la cause environnementale et à faire pression sur les décideurs afin de fournir un environnement sûr et sain, à l'écart de toutes les menaces sur la vie des individus et le futur des générations futures et garantissant les droits des personnes à besoins spécifiques. Notre engagement vise à inciter les autorités à respecter leurs promesses environnementales et à s'engager effectivement dans le rétablissement des droits environnementaux violés et ce, à travers la gestion de la crise de l'eau et de la dégradation de sa qualité, contrer les défaillances dans le réseau d'assainissement et lutter contre la pollution du sol et de l'air par les pratiques non réglementaires des industriels à travers leur abus des ressources en eau et le déversement de leurs déchets dans la nature.
- Saluons les efforts des organisations, des associations et des individus présents dans cette rencontre pour leur

engagement et conviction de l'importance de défendre la cause environnementale et pour le rassemblement de leurs efforts visant à réduire la pollution et la dégradation de l'écosystème et à aspirer à une réalité environnementale plus saine et sûre.

Ainsi, suite aux échanges ayant eu lieu au cours de cette rencontre, nous présentons l'ensemble de recommandations et propositions suivantes :

✓ Premièrement, nous incitons l'Etat tunisien à prêter au dossier environnemental et aux droits environnementaux l'attention qu'il faut en se basant sur la corrélation forte entre les droits environnementaux et le reste des droits économiques et sociaux et en partant du principe que point de justice sociale sans justice environnementale.

✓ Dans le domaine de l'eau, nous appelons à :

- Définir les priorités de l'utilisation de l'eau tout en se concentrant sur l'eau potable.
- Revoir les moyens de stockage des eaux de surface notamment à travers l'implication du citoyen via *la petite hydraulique* tel que les *Majels et Fasquias* et tous les ouvrages d'hydraulique urbaine.

- Retravailler la carte agricole de manière à orienter la production vers les besoins alimentaires essentiels des citoyens
- Remplacer l’approvisionnement en eau potable dans les campagnes actuellement attribué aux associations d’eau potable par une SONDEDE rurale
- ✓ En ce qui concerne le domaine de l’assainissement, nous appelons à :
  - Augmenter la capacité de stockage des réseaux d’assainissement et accroître le nombre des stations de pompage afin de couvrir l’ensemble du territoire national,
  - Mettre à jour les textes législatifs afin d’assurer l’adaptation aux exigences actuelles et anticiper sur les évolutions futures notamment celles démographiques et industrielles.
  - Développer et généraliser le traitement tertiaire
  - Séparer le réseau d’assainissement des eaux usées domestiques et celui des eaux industrielles. Aussi, élaborer une cartographie des points noirs où se concentrent les problèmes d’assainissement et ce, afin d’intensifier les efforts et réduire les effets de la pollution industrielle, en particulier sur le littoral.



✓ Concernant la question des changements climatiques, on exhorte à :

- Mettre les petits agriculteurs et pêcheurs au cœur du mapping des acteurs de lutte contre les effets des changements climatiques.
- Opérer un changement radical dans les politiques climatiques et annoncer l'état d'urgence climatique.
- Assurer une transition écologique juste selon une approche de droits de l'Homme globale et intégrée et inclusive et qui prend en considération le phénomène de migration climatique des personnes contraintes de quitter leurs logements et leurs terres à la recherche d'une meilleure condition environnementale préservant leur dignité.

✓ Pour la pollution industrielle, on incite à :

- Contraindre les entreprises à concentrer des équipements permettant la filtration des polluants gazeux et liquides avant de s'en débarrasser.
- Adopter l'approche de l'écologie industrielle.
- Revendiquer l'application de la loi relative à la mesure de la pollution et l'installation des équipements de mesure de la pollution aérienne en particulier,

✓ On réitère sur la nécessité d’instaurer une souveraineté alimentaire, à travers :

- L’orientation de l’usage des ressources en eau vers la garantie de la sécurité alimentaire,
- L’appui aux initiatives sociales liées à la création d’un marché solidaire de semences locales,
- La mise à disposition des terres domaniales aux jeunes désireux de créer des projets destinés à assurer la souveraineté alimentaire par les cultures céréalières et autres cultures souveraines,

✓ A propos du problème de la pollution par les déchets solides, nous appelons à :

- Adopter des solutions durables pour la gestion des déchets par l’orientation vers une politique de tri et de valorisation et de rompre avec la technique d’enfouissement des déchets à cause de ses effets néfastes sur l’environnement et sur la santé humaine.
- Intégrer l’aspect social et l’acceptabilité sociale lors de la mise en place des décharges et arrêter le transfert de la pollution d’un endroit à un autre et de la faire subir constamment aux groupes les plus démunis et dépourvus de moyens politiques et économiques pour y faire face,

✓ Finalement, concernant les politiques environnementales et le cadre législatif :

- Il faut retravailler le code de l'environnement selon une formulation légale, générale, abstraite et contraignante.
- Œuvrer à la création d'une politique législative unifiée.
- Appuyer le principe de contentieux et la formation des juges dans le droit de l'environnement et créer des arrondissements spécialisés dans les affaires environnementales.

# Conclusion

Les résultats du Forum national sur la justice environnementale et climatique reflètent l'orientation du FTDES, en particulier, celles du département justice environnementale, qui octroie une importance majeure aux régions intérieures marginalisées économiquement et socialement et qui demeurent épargnées par les dynamiques économiques dans les grandes villes. D'ailleurs, pour rendre ces régions moins isolées et permettre au citoyen d'avoir accès à l'eau potable et de jouir d'une vie digne dans un environnement sain, il faudrait donner aux citoyens leur droit à la ville et leurs permettre d'accéder à tous ses équipements et services.

Le département justice environnementale offre l'opportunité de suivre et plaider pour les questions environnementales, ainsi que de s'adresser aux autorités, acteurs et décideurs pour lutter contre les injustices environnementales qui se sont concentrées dans la périphérie est les régions intérieures en raison du modèle de développement adopté depuis l'indépendance.

En dépit des articles de la constitution et des lois d'encouragement en matière de la participation du citoyen à la conception d'alternatives et l'élaboration de stratégies, les solutions aux problèmes

environnementaux, notamment celui des déchets, demeurent parachutées de la part des autorités centrales et /ou locales en l'absence totale de la personne lésée, ses aspirations et ses propositions.

En l'occurrence, cette orientation révèle l'absence de la gouvernance et reflète la disparité et le chevauchement des compétences des autorités qui prennent en charge ces dossiers en l'absence d'un pouvoir judiciaire environnemental et la faiblesse du cadre législatif de protection de l'environnement et des droits environnementaux.

Les perceptions et les alternatives demeurent dépendantes de la volonté politique des décideurs et de l'Etat, qui s'est contenté de déplacer la pollution d'un lieu à un autre dans les régions intérieures et dans la périphérie des villes. Ceci se fait au détriment des réserves naturelles et des écosystèmes, dont la violation est criminalisée par toutes les lois.



**FTDES**

FORUM TUNISIEN POUR LES DROITS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

## Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

2, Avenue de France Imm Ibn Khaldoun (National), 2ème étage  
Apt325-Tunis Bab Bhar 1000

Tél.: (+216)71 325 129 - Fax: (+216)71 325 128 ✉ contact@ftdes.net 🌐 ftdes.net